



Pour isoler correctement votre compteur,

s'il est situé en regard enterré non conçu pour protéger contre le gel, utilisez des plaques en polyuréthane ou de polystyrène extrudé.



Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, coquilles de polystyrène, etc.). Les plaques de polystyrène expansé sont très fragiles et les rongeurs en sont friands...

Pour éviter le gel du compteur et des canalisations situés à l'intérieur des habitations :

- ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid,
- protégez les conduites exposées aux courants d'air (attention aux ventilations !) ainsi que le compteur, avec un ruban chauffant recouvert d'une gaine isolante (faire appel à un professionnel) en laissant l'accès au compteur pour relever l'index.
- n'oubliez pas également de mettre hors d'eau, pendant les périodes de gel, les robinets situés à l'extérieur.



Si votre compteur est installé dans un local non chauffé

(garage, cave, ...), s'il est proche d'une ventilation ou à l'extérieur de votre installation mais non enterré, vous pouvez :

demander à Veolia Eau de vous présenter un devis en vue de **modifier votre installation** (cela peut être la meilleure solution en certain cas),

protéger le compteur et les conduites, calfeutrer portes et fenêtres, placer le compteur dans un caisson...

- Vous pouvez trouver dans le commerce des gaines isolantes vendues pour différents diamètres de tuyaux.

En cas de début de gel

(que vous pouvez constater par un manque d'eau), vous devez :

- d'une part, **dégeler votre installation** (un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler une conduite bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme),
- d'autre part, **vider votre installation**.

Afin de protéger votre compteur des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

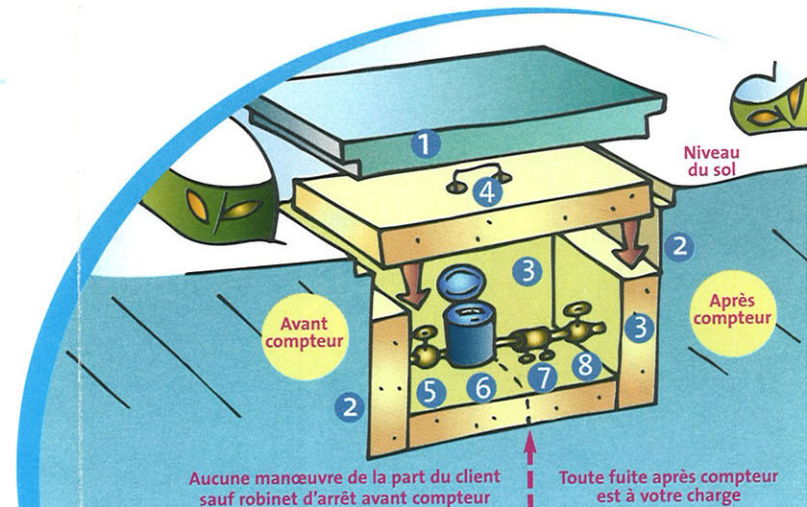
En cas d'absence prolongée,

n'omettez pas de vider vos installations.

Pour vider correctement, il faut :

- fermer le robinet d'arrêt avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique),
- ouvrir simultanément les robinets de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule,
- ouvrir le robinet de purge situé après compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis le refermer.

Une fois la vidange terminée, refermez les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.



Exemple type de regard conforme

- | | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Plaque de couverture, regard en béton accessible (penser à dégager, tailler les haies) | 5 | Robinet avant compteur |
| 2 | Regard du compteur enterré | 6 | Compteur (propriété du Service des Eaux) |
| 3 | Plaques d'isolation 30 à 40 mm d'épaisseur | 7 | Clapet anti-retour, douille de purge, (propriété du Client) |
| 4 | Poignée fil de fer | 8 | Robinet d'arrêt après compteur, éventuellement présent (propriété du Client) |